

A. P. W. d. r. f. Le 20.  
d'april 1674.

Monsieur;

Depuis mon dernier prodrome, je n'ay non plus cessé que par le passé de presser l'expédition des ordres nécessaires, pour les affaires à Paris: et finalement n'en ay obtenu que la depesche des procureurs en la forme qu'il vous avoit plu m'en assigner, et une lettre au Sr. Cuskercken, à present Secret<sup>re</sup> de l'ambassade de ces pais, par Commission publique, avecq<sup>e</sup> ordre d'adresser lesd<sup>es</sup> procureurs, et d'avis de solliciter le proces de sainte avecq<sup>e</sup> vigueur, au nom de S. Ex<sup>te</sup> à tels qu'il apprendra convenir par les instructions des Srs. Laouette, Hérault et Fenou. Il est vray que par le changement de voz ordres, marqué dans quelqu'une de voz lettres de Van passé, je me suis trouvé un peu embarrassé parmi tant de personnes diverses, et de qualités différentes en diverses causes et tribunaux, mais en fin je pense que chacun aura dans sa procuree de quoy se faire recevoir en v<sup>ost</sup>re de l'affaire, et si encor j'y manque, nous ne sommes pas loin. Cuskercken m'en pourra dire les intentions de chacun, soit Advocats ou procureur. Pour l'entree, mise de M. le Cardinal, S. Ex<sup>te</sup> ~~ne~~ n'en veult pas ouyr parler, quoy que j'aye remué cela plusieurs fois. Le hazard d'un capital de quatre ou cinq mille frans, avecq<sup>e</sup> des arriérages d'un an ou deux, dont vous nous voyez en danger au pis, ne nous vailt pas icy la peine d'en faire tant de bruit, non plus que d'en demander le remboursement au Roy d'Espagne, en cas de Sufu, dont S. Ex<sup>te</sup> se rid de bon cœur, m'assurant bien que jamais il ne demandera mil pistoles au plus grand Roy d'Esp<sup>gne</sup> qui puisse vivre. Ce qui cependant n'empesche pas, Monsieur, que S. Ex<sup>te</sup> ne vous sache de gré qu'il doit des bonnes ouvertures que vous adjoustez au soin continuel du bien de ses affaires. Il ressent certes l'un et l'autre bien vivement, et ne cesse de louer v<sup>ost</sup>re fidele industrie en ce qui concerne l'honn<sup>eur</sup> et avantage de sa maison, toujours prest à vous le tesmoigner par des effects visibles au bien de v<sup>ost</sup>re contentement et c'est dont encor à ce matin il m'a fait l'honneur de me faire beaucoup de demonstration, rememorant l'affaire de Barnij, qu'il voudroit fort voir se remuer, mais ~~entend~~ ~~fort~~ bien qu'il n'y a moyen sans docum<sup>ens</sup> authentiques, qui, peut estre, se cachants dans la confusion de nos archives. (encor que je m'imagine qu'ils seroyent plus trouvés parmi les héritiers de ceux, qui jadis ont conduit ce proces) j'ay tant fait, qu'à ceste occasion tous nos chartres sont se ramasser, et arranger en tres-bel ordre, par homme expes, et en lieu qu'on est apres à accommoder expes pour cest effect. Dieu sçait, si ce remue-mesnage, pourra faire desloger quelques rats ou souris, qui à cest heure logent dans nostre Comté de Charnij, vous en aurez avis à son temps.

des despenses faites par  
Madame de Lantsberghen es affaires des Ex<sup>tes</sup> j'attendray qu'il

vous plaise m'envoyer la specification, estant bien assuee que S. Ex.  
n'entend en aucune facon de l'en charger, comme il n'y a raison du  
monde qui les souffre, quelque pretexte que sa grande courtoisie  
y veuille imaginer,

Pour les offres de Mesdames de Bouillon, ce n'est pas  
d'aujourd'hui que je travaille à m'y faire ouïr, mais la grande  
somme que font tant de sommes amassées effraye le lecteur.  
Bien puis-je vous dire et assurer en general (et par inspiration  
d'aujourd'hui seulement) que S. Ex. se voyant approcher de quelque  
demande mediocre par chacune des D<sup>tes</sup> Dames est tout porté à  
les contenter toutes en equité et raison, et de sortir ainsi plus tra-  
qui par voye de rigueur entre seurs et freres, d'une contention dont  
les minutiez ne se produisent en veüe du monde que mal à propos  
comme vous marquez. Monsieur, avecq beaucoup de prudence. Il  
reste qu'il vous plaise de continuer à les disposer à la voye  
que serverse beati: je m'employeraï de cette costé icy, comme je  
m'en tiens obligé de part et d'autre, et toujours vous feray  
voir comme je conspire avecq vous dans une et franche resolution  
de servir bien cest illustre parentage, qui en fin doit une fin  
mettre fin à ces inegalitez. Ainsi en attente toujours  
de ce qu'opereront vos bons debvoirs, et mesmes, si vous le trouvez  
bon de quelques lettres de Mesdames à S. Ex. je vous supplie  
de me le dire invariablement.

Monsieur

L'excede un peu mon ordre, ce dis  
à l'usage que'il faut, si il peut,  
joindre quelque ordre de M. le Cardinal  
de ces recommandations.